l'acide azotique fumant, elle s'y dissout. En cet état, si on ajoute à la dissolution la moitié de son volume d'acide chlorhydrique concentré et qu'on distille, il passe une assez grande quantité de gouttes huileuses qui constituent le *chlorazol*. Le résidu renferme un liquide huileux, acide et fixe.

Le produit obtenu par la distillation possède une densité de 1,55; il donne une réaction très-acide et possède une saveur très-vive. C'est un poison très-violent. Chauffé à 104°, il donne des vapeurs rutilantes et se décompose en donnant, entre autres produits, une huile qui présente les mêmes caractères que lui, mais qui a pour densité 1,628. La composition du *chlorazol* n'est point encore nettement établie.

CHLORAZOTEUX adj. (klo-ra-zo-teu — de *chlore*, et de *azoteux*). Chim. Se dit d'un acide gazeux regardé comme le principe actif de l'eau régale.

CHLORAZOTIQUE adj. (klo-ra-zo-ti-ke — de *chlore*, et de *azotique*). Chim. Se dit d'un acide qui est un produit de l'eau régale.

CHLORÉLAYLE s. m. (klo-ré-la-i-le — de *chlore*, et du gr. *elaion*, huile). Chim. Huile du gaz oléfiant chloruré.

CHLORÉTHÉRAL s. m. (klo-ré-té-ral — de *chlore*, et de *éther*). Chim. Corps obtenu par l'action du chlore humide sur le gaz oléfiant.

CHLORÉTHÉROÏDE s. m. (klo-ré-té-ro-i-de). Corps obtenu par l'action d'une solution alcoolique de potasse sur le chlorélayle.

CHLORÉTHYLE s. m. (klo-ré-ti-le — de *chlore*, et de *éthyle*). Chim. Ether chlorhydrique.

CHLOREUS, devin fameux et prêtre de Cybèle. Il suivit Enée en Italie et fut tué par Turnus.

CHLORHÉLICINE s. f. (klo-ré-li-si-ne — de *chlore*, et de *hélicine*). Chim. Substance qu'on obtient en agitant un mélange d'hélicine et d'eau dans un flacon rempli de chlore. ‖ On dit aussi CHLOROHÉLICINE.

CHLORHYDRANILE s. f. (klo-ri-dra-ni-le). Chim. Syn. du mot TÉTRACHLORHYDROQUINONE. V. ce mot, au tome XV du *Grand Dictionnaire*.

CHLORHYDROPHLORONE s. f. (klo-ri-dro-flo-ro-ne). Chim. Composé qui dérive de l'hydrophlorone par la substitution d'un atome de chlore à un atome d'hydrogène. Ce corps, en même temps que l'hydrophlorone dont il dérive, est décrit au mot PHLORONE, au t. XII du *Grand Dictionnaire*.

CHLORHYDROQUINONE s. f. (klo-ri-dro-ki-no-ne). Chim. Nom générique donné à tous les dérivés chlorés de l'hydroquinone. Ces dérivés sont tous décrits, en même temps que l'hydroquinone elle-même, au mot QUINONE. V. QUINONE, au tome XIII du *Grand Dictionnaire*.

CHLORINDINE s. f. (klo-rain-di-ne — de *chlore*, et de *indigo*). Chim. Poudre violette insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, soluble en jaune dans la potasse.

CHLORINDOPTÈNE s. m. (klo-rain-do-ptè-ne — de *chlore*, et de *indigo*). Chim. Substance produite par l'action du chlore sur l'indigo.

* **CHLORIS.** — Nous rectifions ici l'article CHLORIS donné au tome IV du *Grand Dictionnaire*, et dans lequel nous avons parlé de deux CHLORIS que nous n'avons pas suffisamment distinguées. Il y a d'abord CHLORIS, fille d'Amphion d'Orchomène et de Perséphoné. Epouse de Nélée, elle en eut une fille, Péro, et douze fils, Taurus, Astérius, Pylaon, Déimaque, Eurybius, Epidaüs, Rhadius, Euryménès, Evagoras, Alastor, Nestor et Périclymène. Homère n'en cite que trois: Nestor, Périclymène et Chromius. Tous, sauf Nestor, tombèrent sous les coups d'Hercule, dans la guerre que le héros fit à leur père. — Puis CHLORIS, fille d'Amphion de Thèbes et de Niobé. D'après une légende qui avait cours à Argos, elle et son frère Amyclas furent les seuls qui échappèrent au massacre de leurs frères et sœurs tombés sous les flèches d'Apollon et de Diane. Elle se nommait primitivement Mélibée et reçut le nom de Chloris (gr. *chloros*, pâle) à cause de la pâleur qui lui resta de l'effroi qu'elle éprouva en cette circonstance. Amyclas et elle élevèrent à Argos un temple en l'honneur de Latone. Une tradition fait remporter à Chloris le prix de la course aux jeux Olympiques. ‖ Fille d'Arcturus et mère d'Hypacé, qu'elle eut de Borée. ‖ Une des Piérides. ‖ Femme d'Ampycus et mère du devin Mopsus.

CHLORISATIDE s. f. (klo-ri-za-ti-de — de *chlore*, et de *isatis*). Chim. Poudre blanche insoluble dans l'eau, obtenue par l'action de l'ammoniaque sur la chlorisatine.

CHLORISATINE s. f. (klo-ri-za-ti-ne — de *chlore*, et de *isatine*). Chim. Corps obtenu par l'action du chlore sur l'isatine et l'indigo.

CHLORITSPATH s. m. (klo-ritt-spatt — de *chlorite*, et de *spath*). Minér. Substance feuilletée, d'un vert noirâtre, qu'on trouve dans l'Oural, et qu'on croit être un silicate d'alumine et d'oxydule de fer.

CHLORO-ANÉMIQUE adj. (klo-ro-a-né-mi-ke — rad. *chloro-anémie*). Pathol. Qui se rapporte à la chloro-anémie.

CHLOROBASE s. f. (klo-ro-ba-ze — de *chlore*, et de *base*). Chim. Chlorure jouant le rôle de base dans ses combinaisons avec d'autres corps.

CHLOROBROMANILINE s. f. (klo-ro-bro-ma-ni-li-ne — de *chlore*, de *brome*, et de *aniline*). Chim. Corps cristallin, obtenu par l'action du brome sur la chloraniline.

CHLOROBROMOSTILBYLE s. m. (klo-ro-bro-mo-stil-bi-le — de *brome*, et de *chlorostilbyle*). Chim. Corps obtenu par l'action du brome sur le chlorostilbyle simple.

CHLOROBROMOXATYLE s. m. (klo-ro-bro-mo-ksa-ti-le). Chim. Corps obtenu par l'action du brome sur le chloroxatyle simple.

CHLOROBUTYRIQUE adj. (klo-ro-bu-ti-ri-ke — de *chlore*, et de *butyrique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action du chlore sur l'acide butyrique.

CHLOROBUTYRONE s. f. (klo-ro-bu-ti-ro-ne — de *chlore*, et de *butyrone*). Chim. Corps obtenu par la distillation de la butyrone avec le chlorure de phosphore.

CHLOROCAMPHÈNE s. m. (klo-ro-kan-fè-ne — de *chlore*, et de *camphène*). Chim. Corps obtenu par l'action du chlore sur le térébenthène et ses isomères.

CHLOROCAMPHINE s. f. (klo-ro-kan-fi-ne — de *chlore*, et de *camphine*). Chim. Corps obtenu par l'action du chlore gazeux sur la camphine.

CHLOROCARVÈNE s. m. (klo-ro-kar-vè-ne — de *chlore*, et de *carvi*). Chim. Corps obtenu par l'action du chlore sur l'essence de carvi officinal.

CHLOROCÉTYLE s. m. (klo-ro-sé-ti-le — de *chlore*, et de *cétyle*). Chim. Corps qui se forme en mêlant de l'éthal et du chlorure de phosphore.

CHLOROCHRYSINE s. f. (klo-ro-kri-zi-ne — de *chlore*, et de *chrysine*). Chim. Dérivé chloré de la chrysine. Ce corps, imparfaitement étudié jusqu'ici, est décrit, comme la chrysine elle-même, en appendice, au mot TECTOCHRYSINE, au tome XIV du *Grand Dictionnaire*.

CHLOROCINNOLE s. m. (klo-ro-sinn-no-le — de *chlore*, et de *cinnamique*). Chim. Corps obtenu par décomposition de l'acide cinnamique par le chlore.

CHLOROCUMINOL s. m. (klo-ro-ku-mi-nol — de *chlore*, et de *cumin*). Chim. Corps obtenu par l'action du gaz chloré sur l'essence de cumin anhydre.

CHLORODITHIOBENZOATE s. m. (klo-ro-di-ti-o-bain-zo-a-te). Chim. Sel de l'acide chlorodithiobenzoïque. Comme l'acide chlorodithiobenzoïque et l'acide dithiobenzoïque lui-même, les chlorodithiobenzoates sont décrits au mot général THIOBENZOÏQUE, au t. XV du *Grand Dictionnaire*.

CHLORODITHIOBENZOÏQUE adj. (klo-ro-di-ti-o-bain-zo-i-ke). Chim. Se dit d'un acide qui dérive de l'acide dithiobenzoïque, par la substitution de 1 atome de chlore à 1 atome d'hydrogène. Comme l'acide dithiobenzoïque lui-même, ce corps est décrit au mot général THIOBENZOÏQUE, au tome XV du *Grand Dictionnaire*.

CHLORODYNE s. f. (klo-ro-di-ne — de *chlore*, et du gr. *odunê*, douleur). Composition employée par quelques empiriques anglais comme anesthésique.

CHLOROHÉLICINE s. f. (klo-ro-é-li-si-ne — de *chlore*, et de *hélicine*). V., plus haut, CHLORHÉLICINE.

CHLOROHÉMATINE s. f. (klo-ro-é-ma-ti-ne — de *chlore*, et de *hématine*). Chim. Corps obtenu par l'action des alcalis sur l'hématine.

CHLOROÏDE s. m. (klo-ro-i-de — de *chlore*, et du gr. *eidos*, forme). Chim. Corps offrant quelque analogie avec le chlore, comme le fluor, le brome, l'iode.

CHLOROMA s. m. (klo-ro-ma — du gr. *chlôros*, vert). Pathol. Tissu morbide verdâtre qui se forme sur les os du crâne et de la face, ainsi nommé par King.

CHLOROMENTHÈNE s. m. (klo-ro-man-tè-ne — de *chlore*, et de *menthe*). Chim. Corps obtenu par la distillation du camphre de menthe avec le chlorure de phosphore.

CHLOROMÉSITYLE s. m. (klo-ro-mé-zi-ti-le). Chim. Corps obtenu par l'action de l'acide chlorhydrique gazeux ou du chlorure de phosphore sur l'acétone.

CHLOROMÉSITYLIDE s. m. (klo-ro-mé-zi-ti-li-de — de *chlore*, et de *mésitylène*). Chim. Corps cristallisable obtenu par l'action du chlore sur le mésitylène.

CHLOROMÉTHYLASE s. f. (klo-ro-mé-ti-la-ze — de *chlore*, et de *méthyle*). Chim. Composé qui s'obtient par l'action de la potasse sur l'acétate de méthyle trichloré et se présente sous forme d'un liquide huileux plus dense que l'eau et volatilisable sans décomposition.

CHLORONITROHARMINE s. f. (klo-ro-ni-tro-ar-mi-ne — de *chlore*, de *nitre*, et de *harmine*). Chim. Corps obtenu par l'addition de l'eau chlorée à la solution d'un sel de nitroharmine.

CHLOROPHÉNILIQUE adj. (klo-ro-fé-ni-li-ke). Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action du chlore sur le phénol.

CHLOROPHLORONE s. f. (klo-ro-flo-ro-ne). Chim. Nom générique qui s'applique à tous les corps qui dérivent de la phlorone par la substitution du chlore à l'hydrogène. Les diverses chlorophlorones ont été décrites au mot PHLORONE, au tome XII du *Grand Dictionnaire*.

CHLOROPHYLLIFÈRE adj. (klo-ro-fi-li-fè-re — de *chlorophylle*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui porte, qui contient de la chlorophylle.

CHLOROPICRAMYLE s. m. (klo-ro-pi-kra-mi-le — de *chlore*, et de *picramyle*). Chim. Corps obtenu par l'action du gaz chloré sur le picramyle.

CHLOROPICRINE s. f. (klo-ro-pi-kri-ne — de *chlore*, et de *picrine*). Chim. Composé qui résulte de l'action du chlorure de chaux sur certains dérivés nitrés.

— **Encycl.** La *chloropicrine* se présente sous la forme d'un liquide huileux, incolore et transparent. Elle possède un pouvoir très-réfringent, irrite les yeux, provoque l'éternument et est dangereuse à respirer. Sa densité est de 1,665. Son point d'ébullition ne paraît point encore exactement déterminé, mais il est placé entre 112° et 120°. Il peut varier, d'ailleurs, avec la pureté du produit. Chauffée en vase clos à 150°, la *chloropicrine* ne se décompose pas; sa vapeur fortement surchauffée détone avec violence. Elle est sans action sur le papier réactif, insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool et dans l'éther.

La *chloropicrine* ou chlorure de nitrométhyle perchloré $CCl^3(AzO^2)$ se prépare de plusieurs façons: 1° en faisant réagir le chlorure de chaux sur les dérivés nitrés de la créosote, de la salicine, de l'indigo, du benjoin, du styrax et autres composés organiques; 2° par l'action du chlorate de potasse et de l'acide chlorhydrique sur l'acide picrique; 3° en faisant passer un courant de chlore dans du fulminate de mercure délayé dans une quantité convenable d'eau; 4° en traitant le fulminate de mercure en suspension dans l'eau par le chlorure de chaux; 5° enfin, en distillant un mélange d'acide picrique et de chlorure de chaux et en rectifiant le produit obtenu sur une quantité convenable de magnésie. Dans ce dernier mode de préparation, il convient de refroidir le vase dans lequel se fait la réaction, qui est très-violente même à froid et développe une quantité de chaleur suffisante pour vaporiser la *chloropicrine* formée, au moins en grande partie. Quand la première effervescence est calmée, on chauffe légèrement au bain-marie afin d'achever la réaction.

Les acides sulfurique, azotique et chlorhydrique froids ou chauds n'ont aucune action sur la *chloropicrine*. Traitée par les solutions alcalines aqueuses, elle ne subit aucune modification; mais les solutions alcooliques la décomposent avec formation de chlorure et de nitrate. Si on la chauffe avec un petit morceau de potassium, elle se décompose avec explosion. Traitée par le gaz ammoniac, elle donne du chlorure et du nitrate ammoniques.

CHLOROPROTÉIQUE adj. (klo-ro-pro-té-i-ke — de *chlore*, et de *protéine*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action du chlore sur une solution de protéine.

CHLOROPSIS s. m. (klo-ro-psiss — du gr. *klôros*, verdâtre; *opsis*, aspect). Ornith. Syn. de PHILLORNIS et de VERDIN.

CHLOROQUINHYDRONE s. f. (klo-ro-ki-ni-dro-ne). Chim. Nom générique donné aux dérivés chlorés de substitution de la quinhydrone. Ces dérivés chlorés sont décrits, à la suite de la quinhydrone elle-même, au mot QUINONE, au tome XIII du *Grand Dictionnaire*.

CHLOROQUINONE s. f. (klo-ro-ki-no-ne). Chim. Nom générique donné aux divers composés qui dérivent de la quinone par la substitution d'un ou de plusieurs atomes de chlore à un ou plusieurs atomes d'hydrogène. Les diverses chloroquinones sont décrites au mot QUINONE, au t. XIII du *Grand Dictionnaire*.

CHLORORCÉINE s. f. (klo-ror-sé-i-ne — de *chlore*, et de *orcéine*). Chim. Corps obtenu en faisant arriver le gaz chloré dans une solution ammoniacale d'orcéine.

CHLOROSALICINE s. f. (klo-ro-sa-li-si-ne). Chim. Nom générique de tous les corps qui dérivent de la salicine par la substitution du chlore à l'hydrogène. On en connaît trois: le dérivé monochloré, le dérivé dichloré et le dérivé trichloré.

CHLOROSALICYLE s. m. (klo-ro-sa-li-si-le). Chim. Produit de l'action du chlore sur l'acide spiroylique.

CHLOROSTILBASE s. m. (klo-ro-stil-ba-ze). Chim. Corps obtenu par l'action d'une solution alcoolique de potasse sur le chloropicramyle. ‖ On dit aussi CHLOROSTILBYLE.

CHLOROSTYROL s. m. (klo-ro-stirol — de *chlore*, et de *styrol*). Chim. Produit de l'action du gaz chloré sur la cinnamène au soleil.

CHLOROTÉRÉBÈNE s. m. (klo-ro-té-ré-bè-ne — de *chlore*, et de *térébène*). Chim. Corps obtenu en faisant agir le chlore sur le térébène. Il est isomère du chlorocamphène.

CHLOROTHYMOL s. m. (klo-ro-ti-mol). Chim. Produit qui dérive du thymol par substitution du chlore à l'hydrogène, quel que soit d'ailleurs le degré de cette substitution. On connaît actuellement deux chlorothymols: le trichlorothymol, qui résulte du remplacement de 3 atomes d'hydrogène du thymol par 3 atomes de chlore, et le pentachlorothymol, qui résulte du remplacement de 5 atomes d'hydrogène par 5 atomes de chlore. Ces corps sont décrits, à côté de celui qui leur donne naissance, au mot THYMOL, au tome XV du *Grand Dictionnaire*.

CHLOROTOLUIDINE s. f. (klo-ro-to-lu-i-di-ne). Chim. Composé qui dérive de la toluidine par la substitution d'un ou de plusieurs atomes de chlore à un ou plusieurs atomes d'hydrogène. On ne connaît jusqu'à ce jour que la toluidine monochlorée; mais il existe trois isomères de ce corps correspondant aux modifications *para*, *méta* et *ortho* de la toluidine.

CHLOROVALÉRIQUE adj. (chlo-ro-va-lé-ri-ke — de *chlore*, et de *valérique*). Chim. Se dit d'une série d'acides qui proviennent de l'acide valérique par la substitution du chlore à l'hydrogène. Il en existe trois: l'acide monochlorovalérique, qui renferme un seul atome de chlore substitué; l'acide trichlorovalérique, qui en renferme 3, et l'acide tétrachlorovalérique, qui en renferme 4. Ces acides sont décrits au mot VALÉRIQUE, au t. XV du *Grand Dictionnaire*.

CHLOROXALAMIDE s. f. (klo-ro-ksa-la-mi-de — de *chlore*, de *oxalique*, et de *amide*). Chim. Corps obtenu en faisant agir l'ammoniaque sur le chloroxaléther.

CHLOROXALÉTHER s. m. (klo-ro-ksa-lé-tèr — de *chlore*, de *oxalique*, et de *éther*). Chim. Corps obtenu par l'action du gaz chloré sur l'éther oxalique, à l'aide de la chaleur.

CHLOROXÉTHOSE s. f. (klo-ro-ksé-tô-ze). Chim. Composé qui résulte de l'action du monosulfure de potassium sur l'éther perchloré $C^4Cl^{10}O$.

— **Encycl.** Ce composé se présente sous forme d'une huile limpide, incolore, d'une odeur agréable, rappelant celle de la spirée ulmaire ou reine des prés. Il possède une saveur légèrement sucrée. Densité à + 21°, 1,654; point d'ébullition, 210°.

La *chloroxéthose* se prépare en chauffant un mélange de 50 parties de monosulfure de potassium avec 16 parties d'éther perchloré et 200 parties d'alcool à 95° centésimaux. Quand la masse prend une teinte jaune d'or, on cesse de chauffer et on abandonne le mélange à lui-même. Le chlorure de potassium se dépose au bout d'une douzaine d'heures; on étend alors la liqueur d'une quantité d'eau convenable, et au bout de quelques jours il se dépose une huile renfermant encore de l'éther perchloré. On la soumet de nouveau à l'action du monosulfure de potassium et de l'alcool à 95°, mais on n'emploie dans cette opération que la moitié des quantités qui avaient formé le premier mélange. On laisse la masse reposer, et au bout de quelques jours il se dépose une huile qu'il suffit de purifier. Pour obtenir ce résultat, on fait bouillir cette huile successivement avec de la potasse et avec de l'acide azotique, puis on la lave à l'eau et enfin on la distille.

La réaction qui s'accomplit dans cette préparation est représentée par l'équation suivante:

$$C^4Cl^{10}O + 2(K^2S) = 4KCl + S^2 + C^4Cl^6O.$$

Quand on traite la *chloroxéthose* par l'acide azotique froid du commerce ou par les alcalis, elle ne subit aucune altération. A chaud, l'acide azotique de 1,5 de densité la détruit. Le chlore, sous l'influence des rayons solaires, la décompose et régénère l'éther perchloré. En présence de l'eau, le même gaz décompose la *chloroxéthose* et donne de l'acide chlorhydrique et de l'acide trichloracétique, comme l'indique l'équation suivante:

$$\underset{\text{Chloroxéthose.}}{C^4Cl^6O} + \underset{\text{Chlore.}}{Cl^4} + \underset{\text{Eau.}}{3H^2O} = \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{4HCl} + \underset{\text{Acide chloracétique.}}{2(C^2HCl^3O^2)}$$

La *chloroxéthose* est insoluble dans l'eau, mais se dissout très-bien dans l'alcool et dans l'éther. Elle doit être conservée dans un flacon bien bouché, car elle se détruit à la longue au contact de l'air.

CHLOROXYDE s. m. (klo-ro-ksi-de — de *chlore*, et de *oxyde*). Chim. Combinaison de l'oxygène avec un chlorure.

CHLOROXYLÈNE s. m. (klo-ro-ksi-lè-ne). Chim. Composé qui résulte de la substitution du chlore à l'hydrogène dans le xylène. On connaît trois composés de cette nature: le monochloroxylène, le dichloroxylène et le trichloroxylène.

CHMOUN, dieu de la médecine, chez les anciens Egyptiens.

CHOBAR, ancienne rivière de la Babylonie, sur les rives de laquelle se trouvait le prophète Ezéchiel lorsqu'il eut la vision des quatre chérubins. On l'appelait aussi *Chaboras*. C'est aujourd'hui le KHABOUR, qui se jette dans l'Euphrate.

* **CHOC** s. m. — **Encycl.** Psychol. *Choc des opinions*. On entend dire tous les jours que du *choc* des opinions jaillit souvent la lumière, et cette vieille maxime exprime une vérité d'expérience que personne ne conteste. Mais si, sans la contester, on se demandait seulement comment il est possible que des opinions se choquent et que ce *choc* produise une lumière, la recherche à laquelle on s'appliquerait conduirait peut-être à des aperçus qui mettraient en évidence la nature intime et vraie de l'âme.

Et d'abord, que faut-il entendre par ces opinions entre lesquelles il se fait un *choc?* Sont-elles douées d'une existence propre en dehors des âmes? Doit-on se les représenter comme des images, des représentations qui flotteraient au hasard dans une espèce d'atmosphère et qui, étant chargées d'électricités opposées, produiraient, en se rapprochant, des sortes d'éclairs? Non, évidemment; car cela supposerait une ressemblance trop complète entre les choses de l'esprit et celles de la matière ordinaire; il faut absolument, nous le sentons tous, qu'il y ait des différences plus tranchées entre ces deux ordres de choses. D'ailleurs, les opinions ne sont rien en dehors des âmes; c'est dans les âmes seulement qu'elles résident, et même, au point de vue d'un spiritualisme rigoureux, c'est encore là une façon de parler trop matérielle; car la notion de résidence est inapplicable à une âme qui n'a pas de dimensions, pas de rapports avec l'espace, et cette âme ne doit pas être représentée comme ayant un dedans ni un dehors. Pour un spiritualiste qui veut parler un langage précis et net, les opinions ne peuvent être que des manières de penser, c'est-à-dire certaines modifications ou manières d'être passagères des âmes, et pour que l'opinion d'une âme puisse entrer en communication avec celle d'une autre âme, il faut que les âmes elles-mêmes trouvent le moyen de communiquer entre elles, ce qu'elles ne peuvent faire que par des voies indirectes et en recourant au langage parlé ou écrit. Supposons une âme dans laquelle il s'est formé une opinion, ou plutôt, car le mot « dans » a quelque chose de trop matériel, supposons une âme qui est arrivée d'une manière quelconque à une certaine manière de penser qu'elle voudrait communiquer à une autre âme; que va-t-elle faire? Dans les conditions de la vie actuelle, elle ne peut pas se montrer directement à cette âme; tout ce qu'elle peut faire, c'est de mettre en action certains organes corporels qui sont soumis à sa puissance, nul ne sait et elle ne sait pas elle-même comment. Elle va donc provoquer dans ces organes les mouvements nécessaires pour leur faire prononcer certaines paroles ou écrire certains assemblages de caractères, qui auront la vertu de mettre en mouvement chez un autre homme d'autres organes intérieurs, et les mouvements de ces organes, agissant sur l'âme de cet homme, la modifieront de telle sorte qu'elle se représentera plus ou moins fidèlement l'opinion qu'il s'agissait de communiquer. Il est vrai qu'au moment où une âme arrive ainsi à se représenter l'opinion d'une autre âme, l'opinion différente qu'elle pouvait avoir auparavant semble anéantie puisqu'elle n'occupe plus sa pensée. Si elle existe encore, ce ne peut être comme opinion, mais seulement comme propriété virtuelle et latente que posséderait l'âme d'être amenée par des circonstances actuellement inconnues à penser de nouveau ce qu'elle a déjà pensé autrefois. Ce n'est donc point entre des opinions proprement dites que peut se produire (métaphoriquement parlant) ce *choc* d'où jaillit la lumière; le *choc* ne peut avoir lieu qu'entre la représentation actuellement sentie d'une opinion qui appartient à un autre être pensant et la propriété latente que possède l'âme de se représenter, sous certaines conditions, une ou plusieurs autres opinions; il pourrait se faire encore que le *choc* eût lieu entre plusieurs de ces propriétés virtuelles dont nous parlons, si l'on suppose qu'une âme ait eu l'occasion d'entendre soutenir plusieurs opinions différentes. Sans doute, il n'est pas aisé de concevoir que des propriétés purement virtuelles entrent en conflit entre elles, ou que l'une d'elles se rencontre avec quelque chose d'actuellement réel, comme la représentation sentie d'une opinion, et l'on peut trouver qu'une telle explication manque de clarté; mais c'est la seule qui puisse être donnée quand on veut respecter dans son langage le principe de l'immatérialité, de la simplicité absolue de l'âme. Pour une âme simple, il n'y a d'actuellement réel qu'une seule pensée, celle du moment présent; si les pensées antérieures existaient encore comme pensées, elles constitueraient pour l'âme une multiplicité que repousse la nature qu'on lui prête. La seule multiplicité qui puisse se concilier avec la simplicité de sa substance est celle des propriétés latentes, qui n'en sont que des accidents. Plusieurs opinions ne peuvent jamais coexister dans une âme simple, mais elle peut posséder la propriété virtuelle de se représenter tour à tour un grand nombre d'opinions diverses. Comment de simples propriétés virtuelles, inactives par conséquent, peuvent-elles produire quelque chose qui puisse, par métaphore, être appelé lumière? C'est un mystère, si ce n'est une absurdité; c'est le mystère même de l'immatérialité.

Le *choc* des opinions, d'où jaillit la lumière, s'expliquerait d'une manière beaucoup plus claire si l'on considérait les idées comme des êtres réels et distincts dont l'âme ne serait que la réunion. Dans tout être pensant, l'action combinée de ses organes et des objets extérieurs qui les impressionnent produit, pendant tout le cours de sa vie, un nombre incalculable d'idées de toute nature, dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle une âme. Cette âme n'est pas simple, comme l'entendent les spiritualistes, puisqu'elle est composée d'autant de parties qu'il y a d'idées; mais rien n'empêche de la dire immatérielle si l'on entend par là qu'elle diffère beaucoup de la matière ordinaire, que les parties subtiles dont elle est formée (les idées) suivent des lois toutes différentes de celles auxquelles sont soumises les molécules de la matière proprement dite. Dans ce système, une opinion ou un jugement quelconque n'est autre chose qu'un certain groupement qui se fait entre plusieurs idées, et il est aisé de concevoir dans une même âme l'existence simultanée de plusieurs groupements de ce genre, qui sont réels même lorsqu'ils ne sont pas sentis; car il faut toujours tenir compte de ce fait manifeste qu'à un moment donné nous ne pensons activement qu'une seule chose ou tout au plus un très-petit nombre de choses; mais il peut exister simultanément beaucoup de groupes d'idées, qui forment des espèces de jugements latents ou non sentis. Supposons donc qu'il s'élève entre plusieurs hommes une discussion sur un point difficile de politique ou de morale; chacun des disputants soutiendra une opinion différente, et il se formera dans chaque âme un groupement d'idées propre à représenter cette opinion; à la fin de la discussion, il se sera formé dans chaque âme divers groupements de ce genre, et il arrivera quelquefois que les idées ainsi mises en mouvement, en contact les unes avec les autres, se communiqueront des forces, des propriétés nouvelles, ce qui pourra produire des groupements nouveaux, sans l'intervention des sens et par l'effet d'une sorte de lumière intérieure, si l'on veut appeler ainsi la puissance que possèdent les idées de se communiquer entre elles, par leur rapprochement, des forces capables de rendre percevable ce qui jusqu'alors était resté inaperçu.

Mais ces idées, distinctes les unes des autres, douées chacune d'une existence réelle, substantielle, et dont l'âme ne serait que la réunion, comme le corps est la réunion des chairs, des os, des fibres, des poils, des liquides, il faudrait prouver qu'elles occupent réellement une place à l'intérieur de tout être pensant, et comme la science moderne n'admet pas d'autres preuves physiologiques que celles qui ont pour instruments le scalpel et le microscope, il faudrait que le microscope pût nous faire voir une idée à la pointe du scalpel. Jusqu'aujourd'hui, aucune preuve de ce genre n'a été possible, et il n'est guère probable que la psychologie puisse jamais trouver dans l'anatomie un appui bien efficace; mais est-il bien vrai que la psychologie, en ce qui touche l'existence des idées, ait un besoin indispensable de preuves anatomiques? Nous ne le croyons pas; nous pensons au contraire que, si, au lieu de poser la question des idées d'une manière générale et vague, on la faisait porter sur des idées précises, déterminées, tout le monde y répondrait instantanément, sans éprouver la moindre indécision, le moindre besoin de ce qu'on appelle une preuve scientifique. Voici un enfant qui demande à sa mère de lui donner du pain: n'est-il pas certain que cet enfant possède en lui l'idée du pain, par cela même qu'il sait ce qu'il demande quand il prononce le mot pain? Voici deux hommes qui dorment: l'un est un savant mathématicien, l'autre est un paysan grossier qui ne sait pas lire; quel est celui des deux qui possède en lui, bien qu'en ce moment il ne pense à rien, l'idée nette et précise d'un triangle rectangle? Pour répondre à la question ainsi posée, est-ce que vous sentez le besoin de disséquer les deux hommes endormis et de faire passer toutes les parties de leur cerveau sous le champ d'un microscope, jusqu'à ce que vous ayez découvert une molécule portant l'image d'un triangle rectangle? Non; vous affirmez sur-le-champ, et vous le faites avec une conviction entière, l'existence de l'idée chez le savant et sa non-existence chez le paysan. Oui, sans doute, diront les spiritualistes; mais qu'est-ce que cela prouve? Que nous sommes tous intimement convaincus de la nature immatérielle des idées comme de celle de l'âme. On a déjà vu que cette immatérialité des idées peut signifier que les idées ne sont pas soumises aux lois qui régissent la matière ordinaire, et qu'alors personne ne songe à la contester; mais, quand les spiritualistes étendent le sens attribué à l'immatérialité jusqu'à lui faire signifier la négation de tout rapport avec l'étendue, avec les notions de parties composantes et de lieu déterminé, ils se mettent en opposition flagrante avec le sentiment général. Demandez-vous à vous-même si l'idée de triangle rectangle que vous avez reconnue exister chez le mathématicien se trouve dans son bras, dans sa main, dans son genou, dans son pied ou dans sa tête; vous direz tout de suite que c'est dans sa tête, et, si vous voulez préciser, vous nommerez le cerveau comme la partie de la tête où réside l'idée de triangle rectangle, à côté de milliers d'autres idées qui, ainsi comprises, peuvent bien n'être pas soumises à toutes les lois de la matière ordinaire, mais ont au moins avec elle un point commun, celui d'occuper un lieu déterminé et de pouvoir changer de lieu par le mouvement, se rapprocher ou s'éloigner les unes des autres en obéissant à des forces qui ne sont pas bien connues. Sous quelle forme ces idées existent-elles? Nous n'en savons rien et nous n'avons pas besoin de le savoir; nous n'avons besoin de connaître que les noms qui leur ont été donnés par les créateurs du langage. Car nous ne nous servons des idées pour nous mettre volontairement en rapport avec nos semblables, qu'en nous exprimant au moyen du langage écrit ou parlé; si elles exercent ensuite une action intérieure à laquelle notre volonté n'ait point de part, nous devons nous résigner à confesser notre impuissance d'expliquer comment se fait cette action. Mais cette impuissance ne saurait nous faire douter de l'existence même des idées dans le cerveau; nous savons que le cerveau est, sans métaphore, le lieu où, pour chacune des idées dont le nom est connu et même souvent pour des idées innomées, il se trouve quelque chose qui subsiste même quand l'idée n'est pas actuellement pensée et qui peut, par suite de certains mouvements intérieurs, faire repenser cette idée sans l'intervention d'une sensation extérieure. Ce « quelque chose, » nous ne pouvons pas le décrire, mais nous pouvons au moins affirmer qu'il est d'une petitesse extrême, puisque le cerveau, dont la capacité est très-limitée, contient de ces choses par milliers. Dès lors, nous n'apercevons aucune nécessité de concevoir une âme comme dominant ces idées qui seraient en dehors d'elle, et il paraît beaucoup plus simple de considérer l'âme comme étant l'ensemble même de ces idées. Nous avons déjà eu l'occasion d'exposer cette conception de l'âme dans plusieurs articles de ce *Supplément* (ABSTRACTION, ACTIVITÉ, ÂME); on voit qu'elle se trouve confirmée par l'extrême difficulté d'expliquer, dans tout autre système, la lumière qui jaillit du *choc* des opinions.

CHÔCHÉ, un des noms de la ville de SÉLEUCIE.

CHÔCHÉEN, ENNE adj. (chô-ché-ain, è-ne). Qui est né à Chôché ou Séleucie; qui appartient à cette ville ou à ses habitants: *Apollon* CHÔCHÉEN.

* **CHODZKO** (Léonard), écrivain polonais. — Il est mort à Poitiers en 1871.

CHŒNE s. f. (kè-ne). Moll. Syn. de GASTROCHÈNE.

CHOI-DUC s. m. (choi-duk). Bot. Arbrisseau de la Cochinchine.

CHOISEUL-PRASLIN (Eugène-Antoine-Horace, comte DE), homme politique français, né à Paris en 1837. Il est fils du duc de Praslin dont on connaît la fin tragique. En 1853, il entra dans la marine, qu'il quitta l'année suivante pour prendre du service dans l'armée. Le jeune comte de Choiseul prit part à la guerre de Crimée, puis il fit, en 1859, la campagne d'Italie et il assista comme porte-fanion du général Espinasse à la bataille de Magenta. Il était sous-lieutenant lorsqu'il donna sa démission en 1865. Deux ans plus tard, le comte de Choiseul fut nommé par les électeurs de Melun membre du conseil général de Seine-et-Marne et il devint maire de la commune de Maincy. Lors des élections de 1869 pour le Corps législatif, M. de Choiseul se porta candidat de l'opposition libérale dans la 1re circonscription de Seine-et-Marne contre M. de Beauverger, candidat officiel. L'élection n'eut pas de résultat au premier tour de scrutin; mais, au second, il fut élu par 17,629 voix. M. de Choiseul alla siéger au centre gauche, suivit la ligne politique de M. Thiers, se prononça contre le plébiscite du 8 mai 1870 et s'associa à la protestation de M. Thiers contre la guerre à la Prusse. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. de Choiseul devint chef d'un bataillon de la garde nationale. Elu le 8 février 1871 député de Seine-et-Marne à l'Assemblée nationale par 36,298 voix, il alla siéger au centre gauche et fut nommé, au mois de mars suivant, ministre plénipotentiaire en Italie. Il remplit ces fonctions jusqu'au mois de novembre et fut alors remplacé par M. de Goulard. Partisan de la politique de M. Thiers, il se rallia à l'idée de fonder une République conservatrice et vota pour le retour de l'Assemblée à Paris. A diverses reprises, il prit la parole, notamment sur la loi militaire, et proposa à l'Assemblée, le 17 mars 1873, de voter des remercîments à M. Thiers pour la libération du territoire. Le 24 mai 1873, il protesta contre le renversement de M. Thiers par les coalisés monarchistes; le 12 juillet suivant, il s'éleva contre un discours prononcé par M. Buffet à l'occasion d'une revue passée devant le schah de Perse, discours dans lequel il attribuait au gouvernement du 24 mai tout le mérite de la réorganisation de l'armée. Presque constamment il vota contre le gouvernement de combat. Lors des intrigues des monarchistes coalisés pour renverser la République et appeler le comte de Chambord sur le trône, le comte de Choiseul déclara nettement que, si la majorité de la Chambre était monarchique, il resterait dans la minorité. Le 19 novembre 1873, il vota contre le septennat. En 1874, il contribua à la chute du cabinet de Broglie et appuya les propositions Périer et Maleville. En 1875, il vota la constitution du 25 février et contre la loi sur l'enseignement supérieur. Le 20 février 1876, il s'est porté candidat à la députation dans l'arrondissement de Melun. « Si je suis votre représentant, dit-il dans sa circulaire électorale, je chercherai à fortifier la République contre des entreprises qu'elle devra déjouer un jour. Je n'oublierai pas que c'est par elle que nous avons pu, au milieu de nos divisions, avec deux présidents qui ont représenté des partis opposés, rétablir la prospérité intérieure, sacrifiée par la guerre impériale. » Elu député par 8,790 voix contre M. Sacré, candidat radical, il est allé siéger au centre gauche et il a voté constamment avec la majorité républicaine.

* **CHOISY-LE-ROI**, bourg de France (Seine), cant. et à 5 kilom. de Villejuif, arrond. et à 8 kilom. de Sceaux, sur la Seine; pop. aggl., 4,805 hab. — pop. tot., 5,099 hab. Cette localité a été, le 30 novembre 1870, lors du dernier siége de Paris, le théâtre d'une lutte qui se rattache à la grande opération tentée par l'armée française à Champigny pour forcer les lignes prussiennes. Dans la journée du 28, la troisième armée, commandée par le général Vinoy, était allée relever dans ses positions, sur la rive gauche de la Seine, les troupes de la deuxième armée. Dès le lendemain, la lutte s'engageait sur ce point; nos soldats avaient déjà presque chassé l'ennemi de L'Hay, où il s'était très-fortement établi, et l'amiral Pothuau, de son côté, avait enlevé la Gare-aux-Bœufs par un vigoureux coup de main. Mais alors le général Vinoy reçut avis que la grande opération à laquelle il coopérait en seconde ligne était ajournée par suite d'une crue imprévue de la Marne qui rendait impossible l'établissement des ponts, disent les relations officielles; parce que ces ponts étaient trop courts, suivant la croyance générale aujourd'hui. A cette nouvelle, le général Vinoy crut devoir donner l'ordre de la retraite et de l'évacuation de la Gare-aux-Bœufs, occupée par les 17e et 116e bataillons de la garde nationale.

Le lendemain, 30 novembre, la grande action s'engagea sur la rive droite de la Seine. Les troupes françaises partirent de Créteil et attaquèrent Montmesly, qu'elles occupèrent après avoir enlevé les tranchées ennemies avec un remarquable entrain. Mais bientôt les Prussiens revinrent en force, menaçant de tourner la position, et l'on commença à voir quelques hommes isolés quitter Montmesly; il devenait évident que nos troupes faiblissaient; des renforts ennemis descendaient par la route de Choisy-le-Roi, menaçant la droite du général Susbielle. Le général Vinoy comprit la nécessité urgente de porter ses troupes en avant, afin de rejeter les renforts ennemis sur leurs positions. En conséquence, la division Pothuau reçut l'ordre de se porter sur la Gare-aux-Bœufs, de l'enlever de nouveau et de pousser jusqu'aux premières maisons de Choisy-le-Roi. La brigade Blaise devait se déployer pour attaquer Thiais.

Le mouvement de nos troupes, dans la direction que nous avons indiquée plus haut, accusait de plus en plus leur retraite, tandis qu'une forte colonne ennemie apparaissait entre la Seine et Mesly, dans l'intention de tourner la droite de la division Susbielle. Il était donc urgent d'agir en débordant le flanc gauche des Prussiens qui la menaçaient. Les canonnières de Port-à-l'Anglais opérèrent aussitôt contre les positions ennemies de Thiais, de la Gare-aux-Bœufs, de Choisy-le-Roi, du carrefour Pompadour et de Montmesly; pendant ce temps-là, les pièces des redoutes de Vitry concentraient leurs feux sur la Gare-aux-Bœufs et Choisy-le-Roi. Une batterie de campagne quitta même les redoutes et s'avança au galop dans la direction de Choisy.

Dès que l'amiral Pothuau eut reçu l'ordre d'attaquer, il s'élança à la tête de ses troupes, à cheval et l'épée à la main. Malgré un feu des plus violents et des mieux conduits, nos intrépides marins, ayant à leur tête le capitaine de frégate Desprez, s'emparent de la Gare et s'y retranchent immédiatement. Aussitôt après, le capitaine Desprez veut exécuter lui-même, avec 25 marins, une reconnaissance sur Choisy-le-Roi; mais, à 100 mètres du village, il est atteint mortellement d'une balle dans le bas-ventre. C'était un de nos plus brillants officiers de marine. Ses troupes n'en accentuent pas moins leur mouvement sur Choisy, soutenues par l'artillerie de campagne et de position, par les canonnières et par les wagons blindés. A cette vue, sur l'autre rive de la Seine, la colonne prussienne s'arrête, le combat est interrompu et la division Susbielle se trouve ainsi dégagée. Les soldats de la marine n'avaient pu enlever Choisy-le-Roi, où l'ennemi s'était fortement retranché dans les maisons et jusque dans le cimetière. Au reste, le général Vinoy, jugeant le principal résultat atteint, donna l'ordre de la retraite; il fit même évacuer la Gare-aux-Bœufs, vaste bâtiment où l'amiral Pothuau eût pu abriter 400 ou 500 hommes. Malheureusement, il formait une sorte de saillant avancé, qui devait être très-exposé aux surprises. L'évacuation eut

lieu à huit heures du soir, et le commandant en chef eut bientôt lieu de s'en féliciter. Vers minuit, les Prussiens, croyant la Gare encore occupée, mirent le feu à des fougasses disposées à l'avance, et la formidable explosion qui s'ensuivit eût certainement broyé nos marins s'ils avaient encore occupé le bâtiment, qui disparut pour ainsi dire sous l'action terrible de la poudre. Le lendemain, au point du jour, il ne restait plus que des murailles calcinées et des poutres noircies.

CHOLALIQUE adj. (ko-la-li-ke — du gr. *cholê*, bile). Chim. Se dit d'un acide qui s'obtient en traitant l'acide cholique par la potasse bouillante.

— **Encycl.** V. BILE, dans ce *Supplément*.

CHOLANIQUE adj. (ko-la-ni-ke). Chim. Se dit d'un acide produit par la décomposition des glycocholates.

CHOLÉCHROÏNE s. f. (ko-lé-kro-i-ne — du gr. *cholê*, bile; *chroô*, je teins). Chim. Matière résineuse verte de la bile, mélange de corps gras et de biliverdine.

CHOLÉCYSTECTASIE s. f. (ko-lé-si-stèk-ta-zî — du gr. *cholê*, bile; *kustis*, vessie; *ektasis*, dilatation). Pathol. Distension et tuméfaction de la vésicule biliaire.

CHOLÉDOCITE s. f. (ko-lé-do-si-te — rad. *cholédoque*). Pathol. Inflammation du canal cholédoque.

CHOLÉINE s. f. (ko-lé-i-ne — du gr. *cholê*, bile). Chim. Produit graisseux et coloré, retiré de la bile.

CHOLÉLITHIASE s. f. (ko-lé-li-ti-a-ze — rad. *cholélithe*). Méd. Formation de cholélithes.

CHOLÉMÈSE s. f. (ko-lé-mè-ze — du gr. *cholê*, bile; *emein*, vomir). Méd. Vomissement de bile.

CHOLÉMIE s. f. (ko-lé-mî — du gr. *cholê*, bile; *aima*, sang). Pathol. Passage dans le sang des principes constituants de la bile.

CHOLÉPOIÉTIQUE adj. (ko-lé-po-ié-ti-ke — rad. *cholépoïèse*). Physiol. Qui favorise la sécrétion de la bile.

CHOLER (Adolphe), également connu sous le nom de **Saint-Agnan Choler**, auteur dramatique, né à Paris en 1824. Il a composé soit seul, soit en collaboration avec Saint-Yves, Labiche, Siraudin, Rochefort, Marc-Michel, Cogniard, Clairville, etc., un très-grand nombre de pièces, vaudevilles, revues, parodies, opérettes, etc., dans lesquelles il a fait preuve de beaucoup de verve, d'esprit et de gaieté. Parmi ces pièces, nous citerons: *Candide*, en trois actes, avec Clairville (1848); le *Terrible Savoyard*, en un acte (1852), avec Cogniard; les *Marquises de la fourchette*, en un acte, avec Labiche (1854); *Guzman ne connaît pas d'obstacle*, en un acte, avec Cogniard (1855); *Un cœur qui parle*, en un acte, avec Nérée Desarbres (1855); *Six demoiselles à marier*, opérette bouffe en un acte, musique de Delibes (1857, in-4°); l'*Enfant de la balle*, avec Vachette; le *Fils de la Belle au bois dormant*, féerie en trois actes, avec Siraudin et Thiboust (1858); les *Deux maniaques*, en un acte, avec Colliot et Lapointe (1859); les *Amoureux de la bourgeoise*, en un acte, avec Siraudin (1859); les *Méli-Mélo de la rue Meslay*, en un acte, avec Marc-Michel (1859); *Paris s'amuse*, en trois actes (1860); *Fou-Yo-Po*, avec Siraudin et Delacour (1861); *Comme on gâte sa vie*, en trois actes, avec Saint-Yves (1860); *Bébé actrice*, avec Siraudin, parodie de *Béatrix* de Legouvé (1861); *Deux nez sur une piste*, en un acte, avec Marc-Michel (1861); *Gare l'eau!* revue en trois actes, avec Louis Abraham, dont le succès fut très-grand au théâtre du Luxembourg (1861); *Coucou! ah! la voilà!* revue en trois actes (1862); le *Cotillon*, en un acte, avec Clairville (1862); *Un avocat du beau sexe*, en un acte, avec Siraudin (1862); les *Finesses de Bouchavannes*, en un acte (1862); *Roule ta bosse*, revue en trois actes (1863); les *Fiancés de Rose*, opéra-comique en un acte (1863); *Cocher! à Bobino*, revue en trois actes (1864); la *Vieillesse de Brididi*, en un acte, avec Henri Rochefort (1864); les *Pinceaux d'Héloïse*, en un acte, avec le même (1864); *Tir'toi d'là*, revue en trois actes (1865); *Une dame du lac*, en un acte (1865); le *Procès Van Korn*, en un acte, avec Rochefort (1865); *Une femme dégelée*, en un acte (1865), avec Clairville; *Vlan! ça y est!* revue en trois actes (1866); *Un pied dans le crime*, en trois actes, avec Labiche (1866); *Entrez! vous êtes chez vous!* en quatre actes (1866); *Je me l'demande!* revue en dix tableaux (1867); les *Chemins de fer*, en cinq actes, avec Labiche et Delacour (1867); *Mlle Pacifique*, en un acte, avec Saint-Yves (1868); l'*Homme masqué et le sanglier de Bougival*, folie athlétique et littéraire, avec T. Cogniard (1868); *A qui le tablier?* en un acte (1872); la *Famille Guignol*, en un acte (1873); *Faut du prestige*, en un acte (1873); *Bobinette*, en un acte (1874, in-12); *Tous dentistes!* en un acte (1875), etc.

* **CHOLÉRA** s. m. — **Encycl.** L'année 1873 a vu une nouvelle invasion du *choléra* en Europe. Cette invasion commença par la Russie et par le nord de l'Allemagne. Les statistiques officielles constatent en Prusse, du 22 mai au 6 décembre, 44,959 cas suivis de 23,242 décès; en Pologne, du 22 mai au 15 octobre, 56,447 cas suivis de 26,234 décès. En Hongrie, 433,295 personnes furent atteintes, et il y eut 182,549 morts. L'Italie fut envahie en même temps que l'Allemagne; Venise, Padoue, Turin et beaucoup d'autres villes souffrirent du fléau pendant plus de cinq mois. La France ne fut pas épargnée. Arrivé par l'Orient, le fléau commença à sévir au Havre, et bientôt il se propagea jusqu'à Paris, où il ne dura guère que deux mois. Le *choléra* tend évidemment à se naturaliser parmi nous, comme la fièvre typhoïde; mais il semble avoir perdu de sa gravité, ce qui ne nous donne nullement le droit d'affirmer qu'on ne le reverra plus se présenter avec tous les caractères propres à jeter la terreur dans tous les esprits.

Le docteur Pettenkofer, de Munich, a formulé, sur la dissémination du *choléra*, une théorie des influences telluriques, qui a eu un grand retentissement dans le monde savant et que M. le docteur Decaisne a résumée de la manière suivante:

Deux choses sont surtout à considérer : la nature du terrain et le niveau des eaux souterraines.

Un terrain poreux, perméable, se laissant facilement imprégner par les gaz et les liquides, sera très-favorable à la propagation des maladies contagieuses.

D'un autre côté, le niveau des eaux souterraines doit être sérieusement examiné. L'effet de cette cause est variable, on le comprend, puisque le niveau est lui-même mobile. Lorsque les eaux sont arrivées à leur plus haute élévation, il ne peut y avoir décomposition des matières organiques qu'elles recouvrent ou tiennent en suspension, et par conséquent point de dégagement de miasmes. Si, au contraire, la sécheresse se fait sentir, si le niveau des eaux s'abaisse, la putréfaction des matières azotées pourra s'effectuer sans obstacle, le dégagement des matières délétères sera de plus en plus intense, et c'est à ce moment que l'épidémie atteindra son plus grand développement.

Cette théorie est spécieuse, mais elle n'a pas convaincu tout le monde; on l'a vivement combattue, on a cité un grand nombre de cas où les faits paraissaient la contredire. Pettenkofer avait réfuté victorieusement toutes les objections qu'on lui opposait, en démontrant l'erreur dans laquelle étaient tombés ses adversaires. Ceux-ci, n'ayant qu'une connaissance erronée ou incomplète des conditions géologiques des localités, négligeaient un ou plusieurs facteurs que la théorie du docteur bavarois fait entrer en ligne de compte.

Les études du docteur Cunningham sur le *choléra* de 1872 dans les Indes, confirmant la théorie des influences telluriques sur la dispersion des miasmes cholériques, ont engagé M. le docteur Decaisne à étudier, au même point de vue que le médecin anglais, trois villes dont la constitution géologique lui a paru propre à élucider, jusqu'à un certain point, la question. Ces trois villes sont : Lyon, Versailles et Paris. Les deux premières ont presque entièrement échappé aux atteintes du fléau; chacun sait, au contraire, combien rapide est dans Paris la propagation de la maladie.

M. le docteur Decaisne a fait l'histoire des différentes apparitions du *choléra* dans ces trois villes. Il démontre, en prenant pour guide les travaux de Pettenkofer, que l'immunité de Lyon s'explique en partie par la constitution du sol, mais seulement pour cette partie de la ville qui repose sur le roc et le granit, en partie par la disposition particulière des eaux souterraines.

Pour Versailles, les chiffres officiels démontrent l'immunité dont cette ville a toujours joui, tandis que les localités environnantes étaient décimées par le fléau. Et il faut en conclure que la couche des marnes imperméables sur laquelle sont bâties la plupart des maisons de Versailles confirmait là encore, et aussi exactement que possible, la théorie de Pettenkofer.

Pour Paris, M. le docteur Decaisne cherche à prouver, par l'étude de la constitution géologique du bassin de la Seine et par l'examen des différents terrains qui le composent, que partout où le sol est imperméable le *choléra* n'a pas pu se propager; qu'au contraire, dans tous les terrains perméables, il a exercé ses ravages. Enfin, les terrains éocènes tertiaires (calcaire grossier, sable moyen, calcaire siliceux de Saint-Ouen), terrains perméables et avides sur lesquels Paris est bâti, paraissent, d'après les faits observés, surtout propres à la propagation de la maladie.

CHOLÉRAÏDE s. f. (ko-lé-ra-i-de — rad. *choléra*). Méd. Nom donné par Hahnemann à de prétendus infusoires communiquant le choléra par leur transport dans l'air.

CHOLESTÉRÉMIE ou **CHOLESTÉRHÉMIE** s. f. (ko-le-sté-ré-mî — de *cholestérine*, et du gr. *aima*, sang). Méd. Accumulation de la cholestérine dans le sang, comme cela arrive dans la jaunisse.

* **CHOLET**, ville de France (Maine-et-Loire), ch.-l. d'arrond., à 59 kilom. d'Angers par le chemin de fer, en amphithéâtre sur le penchant d'une colline qui domine la rive droite de la Moine, affluent de la Sèvre-Nantaise; pop. aggl., 11,328 hab. — pop. tot., 13,552 hab. L'arrond. compte 7 cant., 80 comm., 125,774 hab. Manufactures renommées de mouchoirs, siamoises, flanelle, calicots, toiles dites *cholettes*. En outre, « Cholet, dit le *Dictionnaire du Commerce et de la Navigation*, est la *ville de la viande*, la grande étable de Paris... Chaque année, elle exporte vers les grands centres de population, et principalement à Paris, 100,000 bœufs et vaches engraissés, environ 200,000 moutons et 30,000 porcs. » Cette ville existait dès le XIe siècle; mais elle doit l'origine de sa prospérité à M. de Colbert de Maulévrier, qui y appela de nombreux tisserands.

CHOLINE s. f. (ko-li-ne — du gr. *cholê*, bile). Chim. Produit qui s'extrait de la bile du porc ou des cerveaux de bœuf et qui a été artificiellement préparé par M. Wurtz. Il est identique avec la névrine.

CHOLINIQUE adj. (ko-li-ni-ke — rad. *choline*). Se dit d'un acide obtenu par Berzélius en traitant la bile par l'acide chlorhydrique.

CHOLORRHÉE s. f. (ko-lor-ré—du gr. *cholê*, bile; *rheô*, je coule). Méd. Déjection abondante de la bile.

CHOLOSE s. f. (ko-lô-ze — du gr. *cholê*, bile). Pathol. Maladie bilieuse en général.

— *Cholose américaine*, Fièvre jaune.

CHOLOSTEGNOSE s. f. (ko-lo-stè-ghnô-ze — du gr. *cholê*, bile; *stegnôsis*, resserrement). Pathol. Epaississement de la bile.

* **CHOMÉRAC**, petite ville de France (Ardèche), ch.-l. de cant., arrond. et à 8 kilom. S.-E. de Privas; pop. aggl., 1,093 hab. — pop. tot., 2,217 hab. Moulinage de la soie; exploitation de carrières de marbre. Au XVIe siècle, c'était une place forte que les catholiques et les protestants se disputèrent vivement.

CHONDRARTHROCACE s. f. (kon-drar-tro-ka-se — du gr. *chondros*, cartilage, et de *arthrocace*). Pathol. Altération des cartilages articulaires.

* **CHONDRE** s. m. — Moll. Genre fondé pour une espèce du genre maillot.

CHONDRINOGÈNE adj. (kon-dri-no-jè-ne — de *chondrine*, et du gr. *genos*, qui engendre). Se dit des tissus qui fournissent de la chondrine.

CHONDROCÈLE s. f. (kon-dro-sè-le — du gr. *chondros*, cartilage; *kêlê*, tumeur). Méd. Tumeur cartilagineuse.

CHONDRO-COSTAL, ALE adj. (kon-dro-ko-stal, a-le — du gr. *chondros*, cartilage, et de *costal*). Anat. Qui se rapporte à l'union du cartilage costal aux côtes.

CHONDROGENÈSE s. f. (kon-dro-je-nè-ze — du gr. *chondros*, cartilage, et de *genèse*). Physiol. Génération, formation des cartilages.

CHONDROMALACIE s. f. (kon-dro-ma-la-sî — du gr. *chondros*, cartilage; *malakos*, mou). Pathol. Ramollissement des cartilages.

CHONDROPHYTE s. m. (kon-dro-fi-te — du gr. *chondros*, cartilage; *phuton*, plante). Méd. Nom par lequel on a désigné une tumeur cartilagineuse sans coque osseuse.

CHONDROSE s. f. (kon-drô-ze — du gr. *chondros*, cartilage). Physiol. Formation du cartilage.

CHONDRO-STERNAL, ALE adj. (kon-dro-stèr-nal, a-le — du gr. *chondros*, cartilage, et de *sternal*). Anat. Qui concerne l'union du cartilage costal au sternum.

CHONÈTE s. f. (ko-nè-te). Moll. Genre fondé sur une espèce détachée du genre térébratule.

CHONIA, ancienne contrée de l'Italie, dans l'Œnotrie, au-dessous du territoire de Crotone. Elle avait pour capitale *Chonis*.

* **CHOQUE** (Emmanuel-Louis-Joseph), homme politique français. — Il est mort en 1873. Député de Douai en 1852 et réélu en 1857, il vota toutes les mesures d'odieuse compression proposées par le gouvernement. Aux élections de 1863, il eut pour concurrent M. Lambrecht, qui l'emporta sur lui et alla siéger dans le groupe de l'opposition libérale; mais, en 1869, M. Choque fut de nouveau élu député par 13,289 voix contre 12,280 données à M. Lambrecht. Il reprit sa place dans la majorité réactionnaire, avec laquelle il vota jusqu'à la révolution du 4 septembre 1870. Rendu alors à la vie privée, il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

CHORAGUE s. m. (cho-ra-ghe). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

CHORÉAS, épithète de Vénus, à Troie, dont les habitants sacrifiaient un porc en l'honneur de la déesse (gr. *choiros*, porc).

CHORÉIUS s. m. (ko-ré-iuss — du gr. *choreios*, danseur). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens, dont l'espèce type est le choréius inepte.

* **CHORGES**, bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. O. d'Embrun; pop. aggl., 756 hab. — pop. tot., 1707 hab. Ancienne capitale des Caturiges (*Caturigia* et *Catorigomagus*), « élevée par Néron au rang de cité latine, dit M. Ad. Joanne, et détruite par les barbares, Chorges fut pillée, en 1517, par les lansquenets allemands, assiégée et prise par Lesdiguières (1585), par les catholiques (1586) et par Victor-Amédée de Savoie (1692). Ravagée par le torrent des Moulettes, incendiée aux deux tiers en 1850, elle n'a conservé de sa splendeur passée que des pans de murs, des débris de colonnes et quelques inscriptions latines. »

CHORIAL, ALE adj. (ko-ri-al, a-le — rad. *chorion*). Anat. Qui est relatif au chorion.

CHORIAS, une des bacchantes qui suivaient Bacchus lorsque ce dieu mit le siége devant Argos, dans sa querelle avec Persée. Chorias ayant été tuée dans le conflit, on lui éleva à Argos un tombeau, qui se voyait encore à l'époque de Pausanias.

* **CHORICUS**, roi d'Arcadie, père de Plexippus, d'Enétus et de Palestra. Ses deux fils, dit la Fable, inventèrent l'art de la lutte, dont leur sœur révéla les secrets à Mercure, son amant, qui, après avoir perfectionné cet art, l'enseigna aux humains en lui donnant le nom de *palestre*, en l'honneur de sa maîtresse. Choricus, irrité de ce qu'il regardait comme un vol de la part de Mercure, excita ses fils à en tirer vengeance. Et en effet, ayant rencontré le dieu endormi sur le mont Cyllénius, ils lui coupèrent les deux mains. Jupiter punit Choricus en le changeant en outre.

CHORINEUS, capitaine rutule, percé d'une flèche par Asylas. ‖ Prêtre troyen qui frappa Ebusus d'un coup de poignard, lors de la rupture de la trêve par Messape.

* **CHORION** s. m. — Anat. Trame des muqueuses, derme.

CHORIONITIS s. f. (ko-ri-o-ni-tiss — rad. *chorion*). Pathol. Inflammation lente et chronique du chorion ou derme.

CHORISTÉE s. f. (ko-ri-sté). Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

CHORISTOPE s. m. (ko-ri-sto-pe — du gr. *chorizô*, je divise; *pous*, pied). Ornith. Syn. d'ANATIGRALLE.

CHORIZÈME s. f. (ko-ri-zè-me). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

CHORLITE s. m. (kor-li-te). Ornith. Syn. de RHYNCHÉE. ‖ On dit aussi CHORLITO.

CHORORO s. m. (cho-ro-ro). Ornith. Oiseau du Paraguay.

CHORTODIPHYTE s. m. (kor-to-di-fi-te — du gr. *chortos*, herbe). Bot. Plante qui se rapproche des graminées.

* **CHOTT** s. m. — **Encycl.** Un de nos ingénieurs attachés aux travaux géodésiques de l'Algérie, M. Roudaire, fut chargé, en 1872, d'un travail qui lui fournit l'occasion de déterminer le niveau, par rapport à la Méditerranée, du *chott* Melgh'ir ou Melghigh, où vont se perdre les eaux de toute la ligne des escarpements de l'Atlas, au sud des plateaux de nos provinces d'Alger et de Constantine. Il put s'assurer que le bord occidental de ce *chott* était de 27 mètres au-dessous du niveau de la mer, et que le lit avait une inclinaison moyenne de $0^m,25$ par kilomètre dans la direction de l'est, d'où il résulterait que celui du *chott* Sellem ou Es-Selam doit être à plus de 40 mètres au-dessous du niveau de la mer. Il paraissait dès lors naturel de supposer que la dépression se continuait par les *chotts* El-Gh'arsa et El-Djérid jusqu'à peu de distance du golfe de Cabès, et qu'il suffirait de la relier à ce golfe par un canal pour la transformer en une véritable mer intérieure. Là où s'étendent aujourd'hui des déserts presque infranchissables, des navires pourraient circuler en tous sens et porter la vie, la richesse, la civilisation au milieu de vastes contrées vouées jusqu'ici à l'ignorance et à la barbarie. L'Académie des sciences, saisie de la question par M. Roudaire, en a déféré l'examen à une commission spéciale; l'Assemblée nationale elle-même a voté une certaine somme pour subvenir aux premières études. Il s'agit donc, on le voit, de quelque chose de très-important et de très-sérieux.

Cependant, le projet de M. Roudaire a trouvé d'assez nombreux contradicteurs. Il ne sera peut-être jamais réalisé; mais il aura toujours eu pour résultat de provoquer un mouvement d'idées remarquable et de mettre en évidence des faits propres à rendre plus complète et plus exacte la connaissance physique d'une partie considérable du continent africain.

* **CHOU** s. m. — Se dit, chez les marchands de bois, des premières levées de bois qu'on fait sur un arbre qui vient d'être abattu.

* **CHOUAN** s. m. — Ichthyol. Syn. de CHEVESNE.

* **CHOUETTE** s. f. — Ornement pour la coiffure, au XVIIe siècle : *Vous avez donc eu peur de ces pauvres petites diablesses de* CHOUETTES *noires, qui font la beauté de la coiffure!* (Mme de Sév.)

* **CHOU-FLEUR** s. m. — Pathol. Variété de condylome, dont la base se réunit à un pédoncule commun, de manière à présenter l'apparence d'un chou-fleur.

* **CHOULANT** (Louis), médecin allemand. — Il est mort à Dresde en 1859.

* **CHOUMARA** (François-Marie-Théodore), ingénieur et écrivain français. — Il est mort à Paris en 1870. Ses derniers ouvrages sont : *Astronomie simplifiée* (1847, in-8°); *Véritable cause physique de la pesanteur des corps terrestres* (1855-1856, in-8°); *Solution des magnifiques problèmes de la navigation aérienne* (1864, in-8°).

* **CHOUX** (Jules-Victor), chansonnier. — Il est mort à l'hôpital de la Charité en avril 1874.

* **CHOUZÉ-SUR-LOIRE**, bourg de France (Indre-et-Loire), arrond. et à 15 kilom. N.-O. de Chinon, sur la Loire; pop. aggl., 655 hab. — pop. tot., 3,104 hab.

CHOYNE s. m. (choi-ne) Bot. Arbre d'Amérique.

CHPITSROUTI s. m. (chpitt-srou-ti). Nom que les Russes donnent quelquefois au knout.

Chrétienne (TOMBEAU DE LA). V. TOMBEAU, au tome XV du *Grand Dictionnaire*, page 280.

Christ au tombeau (LE), tableau de Henri Lévy. Le Christ est étendu sur la pierre du sépulcre, la poitrine soulevée par le dernier soupir, l'estomac affaissé, le bras droit pendant au-dessus d'un bassin de cuivre où sont les clous du crucifiement et un linge taché de sang. La tête, renversée en arrière, est encore empreinte des angoisses de l'agonie; la bouche, aux lèvres violacées, est entr'ouverte. Le visage, malgré ce qu'il y a de réaliste dans l'expression, n'est pas vulgaire; l'auréole dont le front est ceint n'ajoute rien d'ailleurs à son caractère. Deux anges veillent le divin crucifié. L'un, revêtu d'une draperie violette qui couvre le dos ainsi que le bras et la cuisse gauches, est assis au chevet du sépulcre; d'une main, il écarte le linceul noir qui recouvrait le corps du Sauveur, et de l'autre il tient un clairon d'or renversé, avec lequel, bientôt, il sonnera la fanfare glorieuse de la résurrection. Cet ange, aux yeux fixes, aux longs cheveux blonds, aux grandes ailes bleues largement éployées, a une attitude pleine de fierté et de sérénité qui contraste avec la prostration douloureuse de son compagnon céleste. Celui-ci, agenouillé à l'autre bout de la toile, étend ses bras sur les jambes du Christ et baise ses pieds avec une tendresse éplorée; il est vêtu d'une tunique pourpre; ses ailes grises se perdent à demi dans l'obscurité de la grotte sépulcrale. Cette grotte se creuse dans le fond du tableau. Dans un compartiment cintré, qu'une bordure sépare de la partie inférieure de la composition, on entrevoit quelques soldats veillant à l'entrée du sépulcre et les saintes femmes errant sur les pentes du Calvaire.

Ce tableau a obtenu un très-grand et très-légitime succès au Salon de 1873. M. Paul de Saint-Victor l'a loué avec un véritable enthousiasme : « Le *Christ au tombeau*, a-t-il dit, accuse une vigueur de style, une originalité d'invention, une profondeur de sentiment et de caractère qui placent M. Lévy au premier rang de l'école contemporaine. C'est un grand talent qui se lève. Honneur et salut à son avénement!... Rien de grandiose et de pathétique comme la prostration de l'ange qui embrasse les jambes du Christ. On dirait que, du haut du ciel, il a aperçu son Dieu mort et que, foudroyé de douleur, il vient de tomber d'un jet à ses pieds. Son attitude accablée, brisée, palpitante est celle d'un oiseau divin frappé dans son vol... La foi rayonne sur le visage fier et doux de l'autre ange, qui rappelle les plus beaux types de la Renaissance... L'exécution vaut la conception dans le tableau de M. Lévy. Admirez la force nerveuse du dessin, le modelé expressif et profondément ressenti du corps de Jésus, l'harmonie en mode mineur de ce coloris mystérieux où de vagues lueurs d'aube se mêlent au deuil de la nuit, les tons froissés, rompus, orageux de ces grandes ailes d'un bleu sombre qui s'accordent, par de si belles nuances, aux teintes humides du fond de la grotte. La peinture de M. Henri Lévy rappelle sans doute celle d'Eugène Delacroix, mais sans pastiche aucun et par les qualités les plus hautes : l'imagination dramatique, la poésie de la couleur, la vie passionnée. Comme Eugène Delacroix, il met de l'âme dans l'exécution. » Un critique, peu favorable en général à l'école passionnée et coloriste, M. Clément, des *Débats*, a cru devoir mettre une sourdine aux éloges qu'il a été entraîné à donner à l'œuvre de M. Lévy : « Ce tableau, dont le symbolisme un peu obscur est pourtant fort admissible, est certainement très-pathétique, très-émouvant, et l'effet dramatique de la couleur ajoute à l'impression que produisent les figures. Cependant, je dois dire que cette préoccupation de la couleur, que l'on retrouve dans tous les ouvrages de M. Henri Lévy, ne lui permet pas toujours de dessiner et de modeler avec la sévérité que comporte un sujet de cette nature et que son savoir lui permettrait d'atteindre. Il y a aussi dans le mouvement de l'ange, près des pieds, une exagération manifeste; cette figure est belle, mais elle n'est pas possible. M. Lévy a du talent, il a un sentiment très-vif de la couleur, mais Delacroix l'empêche de dormir; son inspiration est noble et élevée, mais elle n'est pas de première main. » Terminons par ce jugement court, mais extrêmement élogieux, porté par M. About : « Le *Christ au tombeau* de M. H. Lévy atteste un tempérament vigoureux, un sens vif de la couleur et ce je ne sais quoi que les Anglais expriment par l'adjectif *genial*. Beaucoup de conscience avec cela et beaucoup de science. Voilà un vrai talent, à la fois jeune et classique, un peintre de grand avenir. »

Le *Christ au tombeau* a été gravé à l'eau-forte par M. Ch. Waltner, dans la *Gazette des beaux-arts*. Des gravures sur bois ont été exécutées par M. Ch. Robert, pour le *Monde illustré*, et par M. Auguste Tilly, pour un recueil intitulé : *Alsace-Lorraine*. M. Henri Lévy est né à Nancy.

Christ en croix (LE), tableau de M. Bonnat; au Palais de justice, à Paris. Cette toile, peinte avec une extrême énergie et une grande habileté, mais dans un sentiment peu délicat et surtout très-peu religieux, a obtenu un immense succès de curiosité au Salon de 1874. Tout Paris a voulu voir ce morceau de peinture au sujet duquel, avant l'ouverture même du Salon, il avait couru dans les ateliers une légende fantastique. Les ennemis de Michel-Ange répandirent le bruit que ce terrible maître avait mis en croix un esclave vivant, afin d'observer sur nature les convulsions de l'agonie. M. Bonnat, suivant le récit de ses amis, se serait contenté de crucifier le cadavre d'un homme mort à l'hôpital, se serait enfermé plusieurs heures avec lui, l'aurait étudié dans toutes les phases de sa décomposition et se serait merveilleusement exalté dans ce tête-à-tête lugubre. « Le produit de cette exaltation est un chef-d'œuvre, en effet, a dit M. Marius Chaumelin, le chef-d'œuvre du réalisme transcendant. Sur une croix formée de deux ais de sapin où se remarquent encore les traces de la scie qui les a équarris, un homme nu est cloué, les pieds posés l'un à côté de l'autre et butés à une saillie. Ces pieds, dont les orteils sont déformés, dont les petits doigts chevauchent, attirent immédiatement l'attention, malgré tout ce qu'ils ont de répugnant. Jamais pédicure ne s'est trouvé aux prises avec un pareil assemblage d'ongles sales et incarnés, de durillons et d'œils-de-perdrix. A ces horribles extrémités s'emmanchent des jambes rouges, engorgées aux articulations et toutes pleines de varices. Autour des hanches, un bandeau de plâtre moulé se noue en manière de draperie. Le ventre et l'estomac sont rentrés et tendus. La poitrine se soulève et se hérisse de nodosités. Les bras, violemment tirés, ressemblent à ceux d'un écorché : tous les muscles font saillie, les biceps se roidissent, les mains se recroquevillent. La tête enfin, légèrement inclinée vers l'épaule droite, a une vulgarité de type et une banalité d'expression bien dignes du corps. Les yeux levés vers la voûte, d'où lui tombe une douche de lumière froide, crue, intense, implacable, le misérable semble demander qu'on lui épargne ce dernier supplice et qu'on le laisse agoniser en paix. La douche glisse sur la tête, fait reluire les biceps, cascade bruyamment sur la poitrine, couvre le bassin d'une nappe transparente et va rebondir, se briser et rejaillir sur les rugosités des genoux. Les ténèbres impénétrables qui se dressent derrière la croix font admirablement valoir les jeux de lumière que nous venons de décrire et donnent au corps un relief extraordinaire. On a beaucoup trop vanté cet effet excessif... Sans vouloir contester, d'ailleurs, ce qu'il y a de science et de véritable force dans la manière brutale de M. Bonnat, nous ne saurions assez déplorer le manque absolu de goût chez cet artiste. Quand on a la prétention de peindre un Dieu qui s'immole par amour de l'humanité, on ne prend pas un goujat pour modèle. » Les divers critiques ont été à peu près unanimes sur ce point. « Si le but de l'art était le trompe-l'œil, a dit M. Georges Lafenestre, M. Bonnat serait le plus grand des maîtres. Ce cadavre sanguinolent est d'un relief prodigieux, qui, à distance, joue le réel et qui, dans la pénombre de la cour d'assises où il doit être placé, donnera certes à plus d'un assassin un effroyable avant-goût du supplice, de l'agonie, de la pourriture. Mais ce cadavre n'est, hélas! qu'un cadavre. Vainement M. Bonnat, par une inspiration très-juste, a d'abord ouvert le ciel au-dessus du crucifié pour faire tomber sur la tête et sur le torse une lumière surnaturelle qui le divinise; la lumière est bonne, la tête gémit bien, les bras souffrent bien; mais l'amour du métier a fait en chemin oublier à l'artiste cette première inspiration. Emporté par son habileté, il a accentué avec une telle passion, avec une telle rage, dirions-nous, toutes les laideurs du cadavre d'hôpital suspendu devant lui, surtout dans les jambes, que ces épouvantables jambes, tirant à elles toute la vue, remplissent de dégoût l'imagination et font absolument oublier la tête du Dieu qui agonise pour racheter les crimes de l'humanité. Le peintre triomphe, l'artiste disparaît. » Suivant M. Paul de Saint-Victor, ce Christ en croix fait, à première vue, songer au mauvais larron, tant la figure est laide et patibulaire. « C'est la trivialité, la grossièreté, la basse mine, le regard torve et hagard d'un esclave romain mis en croix... Quoi de plus contraire au style religieux que les études anatomiques auxquelles l'artiste s'est livré? Je reconnais la force brutale qu'il a déployée dans cette chirurgie, mais je la déplore. Le Christ n'est point un sujet d'amphithéâtre; il doit être vu de loin, à distance, à travers les dix-huit siècles d'idéalité et de transfiguration qui nous séparent de son existence réelle et terrestre. L'art ne peut avoir de beauté trop générale, de forme trop typique et trop supérieure pour l'en revêtir. »

Tout en reconnaissant que le *Christ* de M. Bonnat est « à mille lieues de la tradition » et qu'il n'y faut pas chercher un Dieu, M. About a insisté sur les mérites de l'exécution : « Ce *Christ* est de la tête aux pieds un morceau magnifique de force et de vérité. Le corps est dessiné avec une précision infaillible, la couleur est riche et puissante; tout ce que l'art du peintre pouvait tirer de cette donnée, M. Bonnat l'en a tiré, sauf l'impression religieuse, qui échappe souvent à l'homme le mieux intentionné. Le tableau, tel qu'il est, avec ses défauts véniels et ses qualités magistrales, est un des plus puissants qu'un homme ait achevés de nos jours. »

Christ en croix, sculpture en bois par Préault; église Saint-Gervais, à Paris. Ce crucifix n'a pas les caractères de noblesse, de calme, de beauté que les artistes modernes ont généralement donnés au divin martyr; mais il n'est pas aussi éloigné que quelques critiques l'ont prétendu du véritable idéal chrétien. Les artistes antérieurs au siècle de Léon X exagéraient plutôt qu'ils n'atténuaient l'expression de la souffrance dans leurs représentations du Christ en croix. Donatello et Brunelleschi, pour ne parler que des sculpteurs, rivalisèrent en quelque sorte de réalisme dans l'exécution des crucifix que conservent les églises de Santa-Croce et de Santa-Maria-Novella, à Florence; on sait que Donatello s'avoua vaincu, sous le rapport de l'élévation du style, par Brunelleschi et dit en propres termes à ce dernier : « C'est à toi qu'il est donné de faire des Christs et à moi des paysans; » mais, s'il est vrai que le crucifix de Brunelleschi ait un caractère moins vulgaire que celui de Donatello, ce dernier n'en est pas moins très-expressif, très-souffrant et très-déchirant. Le *Christ en croix* de M. Préault est des plus tourmentés : la tête se rejette violemment en arrière; les bras s'étirent et se tordent; le poids du corps semble faire plier les clous; la bouche pousse un dernier cri; la poitrine râle et se dégonfle, par sa blessure, d'un flot étouffant de larmes, de sanglots et de sang. « L'exécution de ce crucifix, a dit M. Th. Silvestre, est dure, inégale, heurtée; mais l'ardente expression de l'ensemble emporte le vice des proportions et les écarts du modelé. C'est déjà quelque chose que d'avoir su faire jaillir la vie et la passion d'un morceau de bois. »

Le critique que nous venons de citer a raconté d'une façon humoristique les longues pérégrinations que fit le *Christ* de M. Préault avant de prendre place dans l'église Saint-Gervais. « Le curé de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à laquelle ce crucifix était destiné, le repoussa en disant : « Ceci n'est pas » le Christ, mais le mauvais larron qui a bu » du vitriol. » Il voulait voir dans un crucifix l'expression calme et radieuse de l'Agneau divin mourant pour le salut du monde, et non pas un supplicié hurlant et pantelant. C'est, au contraire, par l'animalité de la douleur que Préault a rendu sensible à tous les yeux le sanglant sacrifice du Calvaire. Le *Christ* fut présenté à l'église Saint-Paul, au Marais, qui lui ferma aussi ses portes. Mais l'artiste, exaspéré, le fit admettre à Saint-Gervais par le curé qui se mourait, en lui disant avec beaucoup d'esprit et d'amertume; « Monsieur, vos confrères ont chassé deux » fois Notre-Seigneur; recevez-le, je vous » prie, dans votre église, sinon je me fais » mahométan! » On plaça le *Christ* à perte de vue au fond de l'église. L'artiste conspira avec quelques ouvriers pour le faire descendre secrètement. Son étourdissement moral était tel, que, pour se calmer et se donner une contenance, il se mit à lire, du premier au dernier mot, une grammaire française oubliée par quelque écolier sur un banc du catéchisme. » Ce récit amusant, sinon très-véridique, a sans doute été dicté à M. Silvestre par Préault lui-même, à qui ses saillies spirituelles ont valu plus de succès que son talent de sculpteur. On doit à cet artiste un autre *Christ en croix*, qui a été exposé au Salon de 1849 et a été placé depuis à l'église des Ternes; il est exécuté en bronze.

* **CHRISTIAN IX**, roi de Danemark, né au château de Linsenlund, près de Slesvig, en 1818. — C'est le quatrième fils du duc Frédéric-Guillaume-Paul-Léopold de Slesvig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg, et il appartient à la branche cadette de la famille de Holstein-Sonderbourg, dont la branche aînée est la famille d'Augustenbourg. En 1842, il épousa la princesse Louise-Wilhelmine-Julie, princesse de Danemark, née en 1817, fille de Guillaume, landgrave de Hesse-Cassel, et de la princesse Louise-Charlotte, fille de Frédéric, prince héréditaire de Danemark. Frédéric VII le choisit pour héritier au détriment des princes d'Augustenbourg, représentants de la branche mâle. Ce choix reçut l'approbation de l'Angleterre, de la France, de la Prusse et de la Russie; mais la Confédération germanique ne fut point consultée et ne figura point au traité signé le 6 mai 1852. Quelques mois plus tard, une loi fut votée en Danemark, qui consacrait le choix fait par Frédéric VII (1853). A la suite de cette décision, le futur roi de Danemark fut nommé lieutenant général et commandant de la cavalerie danoise et membre du conseil privé. Il reçut le titre d'altesse royale en 1858, maria en 1863 sa fille aînée au prince de Galles, et son second fils monta la même année sur le trône de Grèce.

En 1863, le prince Ferdinand, frère du roi Christian VIII et oncle du roi Frédéric VII, étant mort, la couronne de Danemark, qui lui revenait, n'eut plus pour héritier que le prince Christian, qui, à la mort de Frédéric VII, alors régnant, monta sur le trône (16 novembre 1863). Nous n'entrerons pas ici dans l'histoire de la guerre qui surgit presque aussitôt après cet événement entre le Danemark d'une part, l'Autriche et la Prusse de l'autre, car cette question sera traitée au mot SLESVIG, dans ce *Supplément*, et nous nous occuperons exclusivement ici du roi Christian IX et de son action personnelle dans le gouvernement de son royaume.

Vers la fin de l'année 1864, Christian IX fiança sa seconde fille, Dagmar, au czarowitch Nicolas, grand-duc héritier de Russie, mais ce prince mourut avant la célébration du mariage. Un an plus tard, la même princesse fut mariée au frère cadet de son premier fiancé, Alexandre Alexandrovitch. Au mois de juillet 1866, le roi de Danemark alla faire une visite au roi de Suède, qui lui rendit sa visite quelques mois plus tard. On considéra cette entrevue comme devant resserrer les liens naturels qui unissent les deux royaumes, et la Prusse en conçut quelque dépit. Cependant elle dissimula, occupée qu'elle était en Allemagne contre l'Autriche.

Le parlement danois, qui avait été dissous par le roi, venait de sortir de nouvelles élections; il se réunit le 28 août 1866. Il s'agissait de voter sur une constitution qui avait été rejetée précédemment par la Chambre basse, comme moins libérale que celle de 1849, dont le parti populaire demandait le maintien pur et simple. Cette constitution fut amendée par la Chambre basse et rétablie dans son texte primitif par la Chambre haute.

L'embarras était extrême, quand une commission formée de membres des deux Chambres proposa une rédaction nouvelle, où les deux partis en présence se faisaient quelques concessions. Le ministère, qui avait présenté le texte primitif, refusa de se plier à une transaction; il fut remplacé par un cabinet qui accepta le travail de la commission mixte, et la constitution fut votée par les deux Chambres et définitivement adoptée après trois votes dans trois sessions successives. Quelques années plus tard et au lendemain de la lutte qui venait d'éclater en Allemagne, le roi de Danemark présenta un projet de loi qui avait pour but la réorganisation de l'armée.

En 1867, il fit donner la régence à son fils et il se préparait à se rendre auprès de la princesse de Galles, sa fille, alors malade, lorsque sa mère mourut. Il n'en fit pas moins ce voyage quelques jours plus tard, et, après être resté une semaine auprès de sa fille, il rentra en Danemark.

Le roi Christian IX a eu de son mariage : CHRISTIAN-FRÉDÉRIC-GUILLAUME-CHARLES, né le 3 juin 1843, prince héréditaire de Danemark; ALEXANDRA-CAROLINE-MARIE-CHARLOTTE-LOUISE-JULIE, née en 1844 et mariée en 1863 au prince de Galles, Albert-Edouard, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre; CHRISTIAN-GUILLAUME-FERDINAND-ADOLPHE-GEORGES, né en décembre 1845, roi de Grèce en 1863 sous le nom de Georges Ier; MARIE-SOPHIE-FRÉDÉRICQUE-DAGMAR, née en novembre 1847, mariée en 1866 à Alexandre Alexandrovitch, héritier présomptif du trône de Russie. Cette princesse avait, comme nous l'avons dit au cours de cet article, été fiancée au frère aîné de celui qui devait être son époux; la princesse THYRA-AMÉLIE-CAROLINE-CHARLOTTE-ANNE, née le 29 septembre 1853; le prince WALDEMAR, né le 27 octobre 1858.

* **CHRISTIAN-AUGUSTE** (Christian-Frédéric-Charles-Auguste, dit le **Prince**), duc de Slesvig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg. — Il est mort le 11 mars 1869.

* **CHRISTIAN** (Christian PERRIN, dit), acteur français. — Dans le rôle de Jupiter d'*Orphée aux enfers*, pièce qui compta plus de trois cents représentations, il se montra plein de verve et de majesté comique. Il ne fut pas moins remarquable dans l'*Hercule et une jolie femme*, dans l'*Homme n'est pas parfait*, etc. Il excelle surtout dans les rôles qui demandent un ton brusque. Après un court passage à l'Odéon (1871-1872), Christian revint aux Variétés, puis il passa à la Gaîté, où il créa, en 1875, le rôle désopilant du roi Vlan dans le *Voyage à la lune*. Lorsque la Gaîté devint le Théâtre-Lyrique national, il continua à y jouer. Il aborda avec un étourdissant succès les rôles comiques dans les opéras le *Sourd*, les *Rendez-vous bourgeois*, la *Poupée de Nuremberg*, les *Prés-Saint-Gervais*, etc. En 1876, cet excellent comique a été attaché à la troupe du Châtelet.

CHRISTIANBORG, fort et établissement des Danois, près d'Accra, sur la côte d'Or, en Afrique.

Christiane, pièce en quatre actes, en prose, de M. Edmond Gondinet (Comédie-Française, décembre 1871). M. de Noja, amant de la femme du banquier Maubray, pour rompre une liaison qui va finir par compromettre gravement Mme Maubray, part pour le Pérou, chargé d'une mission diplomatique, et